



Consom'Acteurs 46

Assemblée générale

Lundi 9 février 2015

Ordre du jour

- Vote sur la modification du règlement intérieur pour prendre en compte l'intégration de fait des référents produits au CA.
- Changement du jour de distribution / sondage : Discussion
- Règles d'or du petit AMAPien : proposition
- Création d'une grainothèque à Gourdon
- * Questions diverses
 - Nouvelles de l'interAMAP
 - Nouvelles de MIRAMAP
 - Céou (monnaie locale) et Bio'sfaire (association de soutien pour l'ouverture d'une biocoop à Gourdon)

Présents : Marie-Thérèse Ballauri, Genevieve Bertin, Brigitte Boubat, Bertrand Guigaz, Antoine Maurier, Sylvie Crespo, Gabriel Crespo, Anne Joubert, Evelyne Cordonnier, Sophie Schreck, Maïté Souriat, Yannick Dubreuil, Bernadette Beauchamp, Martine Van Heems, Aline Montigny, Anne Claire Brand, Christiane Courant, Phillippe Douault, Stéphane Vessières, Danièle Mianes, José Vasquez, Nathalie Machaux, Jean Pierre Traverse, Idaline Traverse, Hélène Leray, Eugénie Chappaz, Anne Laure Goix

27 présents sur 105 adhérents : 25,71 %

Excusés : Marie Agnès Pierre, Marie Hélène Forcade.

Pouvoirs :

- Marie Agnès Pierre
 - Marie Hélène Forcade
-

A- Vote sur la modification du règlement intérieur pour prendre en compte l'intégration de fait des référents produits au CA.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Le nouveau règlement intérieur (**Annexe 1** modification du paragraphe concerné) sera mis en ligne sous peu et information sera faite aux adhérents.

B- Discussion sur le changement de jour de distribution

Nous reprenons l'avis de Jean-Pierre et Idaline (producteurs laitiers) qui avaient un souci d'organisation pour leur production. Il semble qu'ils peuvent dorénavant s'organiser pour ce changement à l'échéance de septembre 2015.

Pour Catherine Rialet, le choix du mardi alourdira sa tâche puisqu'elle a en été un marché à Catus le mardi matin mais elle est prête à changer quand même de jour de distribution si cela convient à la majorité.

Aline (référente auprès de Catherine) aura également besoin d'aide pour la remplacer à la fin de la distribution de " brebis "

Nous décidons également de caler ce changement sur début septembre pour des questions d'organisation dans les familles.

Les contrats seront modifiés en conséquence : notification du changement de jour sur les contrats courant jusqu'en septembre.

Un mail d'information sera envoyé à tous les adhérents qui pourront donner leur avis, soit en ligne, soit sur papier (à remettre lors de la distribution).

Nous préparons une affiche et des sondages papier pour la prochaine distribution.

Annexe 2 : Texte d'information des adhérents et sondage.

C- Règles d'or du petit AMAPIEN

Proposition:

Lecture de la proposition d'Hélène (voir annexe 3)

Anne Laure a commencé une version à "crier" lors des distributions et cherche un ou une partenaire pour la finaliser...

Prévoir une affiche et un point d'information sur le lieu de distribution.

D- Création d'une grainothèque à Gourdon

Dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides, Christiane propose la mise en place d'une grainothèque sur Gourdon (système d'échange de graines bios gratuit et entre particuliers), sur le modèle des boîtes à livres.

Tout le monde est d'accord sur le principe, reste à voir quels lieux s'y prêteraient et à contacter les personnes et les associations partenaires susceptibles de participer (Médiathèque, Vertus Vertes, jardin Bourian...)

Un groupe se constitue pour la préparation de la semaine des alternatives aux pesticides (du 20 au 30 mars 2015): Genevieve, Bertrand, Christiane, Philippe, Hélène, Anne, Brigitte.

D'autres amapiens peuvent se joindre à ce groupe.

E- Questions diverses

- **MIRAMAP** : adhésion renouvelée pour 2015 et pouvoir donné pour l'AG de Miramap le 14 et 15 février 2015.
- **InterAMAP** : Bertrand a proposé d'adhérer à MIRAMAP comme un réseau d'AMAP (Quercy-Dordogne) et de relancer des rencontres pour échanger et travailler sur les enjeux collectifs.
- **Amic Céou** : L'association propose de nous rencontrer pour informer l'ensemble des amapiens sur le fonctionnement de la monnaie locale.
 - Un stand sera présent sur certaines distributions.
 - Nous nous demandons aussi si un comptoir de change ne serait pas pertinent sur les distributions ?
 - Nous décidons d'adhérer, en tant qu'association, à l'Amic Céou. Adopté (4 abstentions)
- **Bio'Sfaire** : L'Association de soutien pour l'ouverture d'une biocoop à Gourdon souhaite nous présenter son projet.
 - Nous proposons que cette présentation se fasse sous forme d'un stand présent sur les distributions. A voir avec les porteurs de projet lorsqu'ils auront finalisé celui-ci. (mars 2015)
 - Un mail d'information sera également envoyé à tous les amapiens.
- **Changement dans les références**
 - Anne nous annonce qu'elle continue seule la référence Agneau, Jocelyne ne pouvant plus assurer la co-référence.

Annexe 1

Titre 3

Article 2 le conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil d'administration dont la composition et l'activité sont régis par l'article 11 des statuts.

Le conseil d'administration est composé...

de membres élus en assemblée générale ordinaire (au minimum de 3) :

- Un président : Coordonne la vie et les différentes actions de l'association. Il représente celle-ci dans la vie publique. Il convoque les assemblées générales. Il veille au bon fonctionnement démocratique de l'association.
- Un trésorier : Collecte les cotisations et gère les finances sur un compte bancaire. Il rend compte de celles-ci lors des assemblées.
- Un secrétaire : Assure la gestion administrative de l'association : courriers de convocation, compte rendus de réunion. Il tient à jour les comptes rendus des Assemblées. Il collabore étroitement avec le chargé de l'information pour la mise en ligne et la diffusion de l'information aux adhérents et au public.
- d'administrateurs tels que :
- Le référent information : chargé du site internet, de la liste de discussion, de la création et de la mise à jour des différents supports de diffusion de l'information de l'association : plaquette, carte de visite, affiche, reportage, ...
- Le référent communication : organise et coordonne la diffusion de l'information au grand public, l'accueil des nouveaux adhérents et des nouveaux contractants. Il collabore étroitement avec le référent information.

et de membres de droit :

- Les référents produits : personnes-relais entre producteur et consommateur, ils s'occupent de la formalisation et du suivi d'un contrat (une ou plusieurs personnes pour un producteur) et entretiennent un lien privilégié avec le producteur

ANNEXE 2

Bonjour à tous,

L'Association Consom'Acteurs 46 réfléchit actuellement à changer le jour de distribution des produits à compter de début septembre 2015. **La distribution aurait lieu le mardi soir, toujours sur le créneau 18h15 / 19h15.**

En effet, le lundi étant un jour où de nombreux commerces et lieux culturels sont fermés à Gourdon, les Amapiens n'y viennent que pour l'AMAP. Afin d'optimiser les déplacements et de diminuer notre empreinte carbone, nous proposons de déplacer le jour de la distribution au mardi (seul autre jour disponible pour les producteurs).

Le sujet est au cœur des derniers Conseils d'Administration et Assemblées Générales depuis l'automne.

Les producteurs sont disposés à changer le jour de leur venue sur Gourdon, même si cela implique pour certains une réorganisation de leur production et des investissements supplémentaires.

Nous souhaitons maintenant recueillir l'avis de l'ensemble des adhérents.

La question est la suivante : **Vous sera-t-il possible de venir chercher votre panier le mardi soir en lieu et place du lundi soir ?** Oui / Non

Vous pouvez répondre à cette question de deux façons :

- soit en cliquant sur ce lien vers le sondage en ligne,
- soit en complétant le sondage papier qui sera disponible lors des distributions

Nous comptons sur l'implication de tous les adhérents de l'association afin de connaître le mieux possible votre position sur la question.

Nous vous tiendrons au courant de la suite donnée à la réflexion.

Nous vous remercions.

L'équipe du Conseil d'Administration

ANNEXE 3

Règles d'or du petit AMAPien

- 1- payer son adhésion en début d'année
- 2- rendre les contrats en temps et heure aux référents
- 3- payer les régularisations dans les délais annoncés par les référents
- 4- ramener régulièrement les contenants aux producteurs
- 5- prévenir de son absence à une distribution et désigner celui qui prendra son panier
- 6- aider de temps en temps aux distributions
- 7- participer **à la vie de l'association** (AG, réunions diverses, **mails**)
- 8- voter aux AG (en présence ou par procuration)
- 9- participer aux sorties chez les producteurs
- 10- ces règles d'or sont précieuses pour le bon fonctionnement de notre AMAP : semons les, soignons les, récoltons les !